

Reçu le...	28-09-21
N° ordre...	6746
Direction	
Gestion	
R. humaines	
Sécurité	
Marketing	
Exploitation	
Ateliers	
Secrétariat	
Sûreté	
Projets	
CEMT	

Monsieur Paul GARDEY DE SOOS
Directeur du Réseau de BREST
7, rue Ferdinand De Lesseps
29806 BREST Cedex 9

Brest, le 28 septembre 2021

Objet : Notification de l'émergence d'une situation conflictuelle

Lors de l'assemblée générale qui s'est tenue ce jour, l'ensemble des salariés présents confie aux représentants du personnel CFDT-SNTU Bibus son désarroi face à une organisation de travail qui les met en difficulté voire en danger. (Relation à la clientèle fortement dégradée)

La colère est grande.

Les salariés sont en mal-être au travail.

Le plus grand nombre nous dit ne pas avoir connu une telle dégradation depuis les travaux liés au tram. (2012 arrivée du tramway).

Nous constatons un épuisement général dans l'entreprise confirmé par un taux d'absentéisme jamais égalé et qui persiste notamment à la conduite.

Les salariés dénoncent le bricolage de la RATP et revendiquent le professionnalisme du personnel BIBUS.

C'est pourquoi, Monsieur le Directeur,

La section syndicale du SNTU - CFDT conformément à la loi du 21 août 2007 relative au dialogue social, à la prévention des conflits et à la continuité du service public dans les transports terrestres réguliers de voyageurs ainsi qu'à l'accord de branche du 03 décembre 2007 sur le développement du dialogue social, la prévention des conflits et la continuité du service public dans les transports urbains de voyageurs qui imposent la mise en œuvre d'un processus de négociation préalable au dépôt d'un préavis de grève, vous notifie qu'elle envisage le dépôt d'un préavis de grève pour les motifs suivants :

- Impact sur la santé des salariés dû à l'organisation du travail mis en place par la direction RATPdev BREST
- Ralentisseurs inadaptés et illégaux sur l'ensemble du réseau bus
- Temps de parcours bus commerciaux irréalisables sur l'ensemble de la semaine
- Temps de parcours tram irréalisables le dimanche
- Non-respect des repos physiologiques sur les battements
- Temps de HLP irréalisables
- Organisation des navettes inadaptée
- Parc de bus sous-dimensionné
- Affectation de bus standards sur des lignes à haute fréquentation
- Location de bus aux affrétés impactant nos réserves et l'organisation du travail à l'atelier et à la conduite
- Manque d'effectif à la conduite et à la maintenance
- Non-respect des roulements théoriques Conduite et Vérification

Souhaitant vous rencontrer dans les trois jours à compter de la réception de cette notification afin de définir les modalités du processus de négociation préalable.

Dans l'attente veuillez accepter, monsieur le directeur, mes respectueuses salutations.

Le Délégué Syndical CFDT-
SNTU
Luc Daniel

